



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Ensemble contre l'exclusion

SOMMAIRE

P.03 RAPPORT MORAL

P.04 FAITS MARQUANTS

P.06 PÔLE VEILLE SOCIALE

P.08 PÔLE HÉBERGEMENT LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

P.10 PÔLE DEMANDEURS D'ASILE

P.12 PÔLE ENFANCE ET PARENTALITÉ

P.14 PÔLE SANTÉ

P.16 PÔLE FORMATION EMPLOI

P.18 ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

P.20 PERSPECTIVES 2024

RAPPORT MORAL

L'association VISTA vit tout au long de l'année selon un rythme effréné, qui est certes signe de vitalité, mais qui oblige à avoir constamment, « la tête dans le guidon... ».

Tout ce travail est effectué dans le but d'être plus efficace auprès des usagers tout en respectant les principes d'actions que « VISTA » s'est fixé :

- 1. Protéger les personnes les plus vulnérables**
- 2. Répondre aux premiers besoins**
- 3. Permettre l'accès aux droits**
- 4. Proposer une mise à l'abri digne ou un hébergement**
- 5. Soigner ou orienter vers les soins**
- 6. Favoriser l'accès à un emploi durable**

Tout ceci doit être réalisé en respect des valeurs réaffirmées dans le projet associatif :

- 1. Défendre la dignité de tous**
- 2. Croire au potentiel de chacun**
- 3. Oser, expérimenter**
- 4. Interpeler**

Ceci n'est pas toujours facile à mettre en pratique. Alors, pour plus d'efficacité, en 2023, le Conseil d'Administration s'était donné trois axes de travail prioritaires :

1) Au niveau des services :

Pour illustrer mes propos précédents, je vais évoquer mon rapport moral de l'an dernier où j'expliquai que lorsque VISTA s'est créée, nous avons revisité tous nos services et en avons repéré 3 pour lesquels il était devenu urgent d'agir.

Après des rencontres avec nos partenaires, il s'est avéré que pour deux des services, les échanges ont été sains et constructifs et ont abouti à des évolutions importantes. Pour le 3ème service en revanche, nous n'avons pas pu, pas su, motiver, convaincre notre partenaire qui ne nous a pas reconduit dans la gestion de cette action.

Ce fût pour le Conseil d'Administration une grande déception mais nous ne regrettons pas la décision que nous avons prise car nous ne pouvions continuer cette action dans les conditions proposées.

2) Au niveau du Conseil d'Administration :

En 2023, le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs(trices).

Il s'est réuni à travers 5 réunions du Conseil, 8 réunions du Bureau et des réunions en commissions thématiques.

Les commissions « Gouvernance » et « Bénévoles » ont travaillé ensemble sur le thème de l'élargissement du Conseil. En effet, il nous apparaît urgent de préparer l'avenir et le recrutement n'est pas chose aisée. Nous avons travaillé dans deux directions : vers les adhérents et bénévoles en interne et vers des collectivités et des particuliers en externe.

3) Au niveau du Bénévolat dans l'association :

Actuellement, 3 services basés à La Roche-sur-Yon bénéficient de la participation des bénévoles :

- Le Samu Social : 29 bénévoles / 1276 heures effectuées ;
- La Maison d'Accueil de Jour : 5 bénévoles / 501 heures effectuées ;
- Le pôle Demandeurs d'Asile : 8 bénévoles / 320 heures effectuées.

Constatant les besoins mais surtout le lien humain que cela procure aux usagers, notre souhait est d'étendre la participation des bénévoles à tous les services qui en ont besoin.

Tout cela n'est qu'un « petit résumé » de notre vie associative, qui ne serait possible sans le concours :

- De l'Etat et des Collectivités Territoriales, de la CAF.... ;
- De nos partenaires associatifs ;
- Des fédérations ;
- Des bénévoles et adhérents ;
- Et bien sûr celui de tous les salariés, de leurs responsables et du Directeur Général.

Les années passent, VISTA a 2 ans, continue sa structuration afin de s'adapter à son environnement et permettre de répondre le plus possible aux besoins d'accueil et d'accompagnement dans les meilleures conditions possibles.

Pour cela, nous devons être prêts et pouvoir répondre « PRÉSENT ».

François-Xavier MAHAUT
Président de VISTA



FAITS MARQUANTS

Signature du nouvel accord d'entreprise portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail

La naissance de VISTA le 1er janvier 2022, issue de la fusion des associations PASSERELLES et APSH, impliquait, conformément aux dispositions de l'article L. 2261-14 du Code du travail, la mise en cause des conventions et accords collectifs applicables à la structure. Autrement dit, les accords cessaient de s'appliquer après un délai de survie de 15 mois maximum.

Il s'est donc agi pour la direction, de négocier, en 2022 et 2023, avec les organisations syndicales représentatives, le contenu d'un nouvel accord d'entreprise relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail.

Signé le 6 juillet 2023 pour une date d'effet au 1er octobre 2023, cet accord est fondamental puisqu'il définit les modalités d'aménagement du temps de travail applicables à l'ensemble des salariés de l'association, permettant notamment l'annualisation du temps de travail en veillant à concilier respect de la réglementation, attractivité des conditions de travail et soutenabilité économique.

Création du dispositif CAPPP



Au cours de l'année 2022, l'association VISTA a été lauréate d'un appel à projet AGRACS Pays de la Loire concernant « la prévention et la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ». C'est ainsi que la Cellule d'Appui à la Prévention des Phénomènes Prostitutionnels (CAPPP) a été créée et a débuté ses actions en janvier 2023. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis plus de 10 ans au travers du dispositif Ac.Sé en accueillant des personnes victimes de la traite des êtres humains (TEH) mais également dans le cadre de notre agrément, « association référente prostitution » en Vendée.

La CAPPP vise à sensibiliser et former des professionnels, tous domaines confondus, à la prévention et la lutte contre les systèmes prostitutionnels sur l'ensemble de la Région des Pays de la Loire. Les objectifs de la CAPPP sont :

- Identifier et repérer les personnes pouvant être dans une situation de prostitution ;
- Soutenir les professionnels à évaluer, orienter et accompagner ces publics ;
- Renforcer et développer un réseau partenarial efficace pour pouvoir orienter les personnes accompagnées en toute confiance sur la Vendée ;

- Réaliser un diagnostic sur les phénomènes prostitutionnels en Vendée et initier, à partir des résultats, de nouvelles actions ;
- Améliorer l'accompagnement et la prise en charge des victimes de la TEH, de la prostitution.

La CAPPP est un réseau actif regroupant plus de 160 professionnels.

Au cours de l'année, la CAPPP a organisé 37 sessions de sensibilisation-formation en Pays de la Loire rassemblant près de 500 professionnels des secteurs du social, médico-social, santé, justice, police-gendarmerie, de l'enseignement ainsi que de nombreux élus. En outre, 4 sessions spécifiques ont été coanimées avec le Mouvement du Nid, permettant la formation de 81 personnes (Le Mans, Angers, Laval, La Roche-sur-Yon).

En mai 2023, avec l'appui de l'Amicale du Nid, un diagnostic sur les phénomènes prostitutionnels a démarré. Des questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des professionnels opérant en Vendée. Des enquêtes ont été conduites sur le terrain mais également sur les réseaux sociaux et les sites internet spécialisés. Une restitution des travaux est programmée en lien avec les services de l'État au cours du 3e trimestre 2024.

La CAPPP a bénéficié d'un financement pour l'année 2023. D'autres demandes de financement ont été déposées afin de pérenniser cette dynamique sur le territoire Vendéen en 2024.

Mobilisation dans le cadre de la Braderie du Social

À l'appel de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) dont notre association est membre, VISTA a pris part, le 12 octobre 2023, à la mobilisation « Braderie du Social » qui, organisée dans de nombreuses villes françaises, visait à faire entendre au plus grand nombre la détresse des associations face à l'enracinement de la précarité et de la pauvreté.

Une cinquantaine de salariés et administrateurs VISTA ont ainsi participé à la manifestation organisée à Nantes, devant le miroir d'eau. Réunissant environ 600 professionnels et bénévoles du secteur social et solidaire des Pays de La Loire, le rassemblement a mis en lumière « un déstockage massif des solidarités », marqué par une explosion des demandes vers les associations dans un contexte de baisse des financements octroyés et alors que le secteur peine à pourvoir ses besoins en recrutement.





PÔLE

VEILLE SOCIALE

25 077

passages dans nos Accueils de Jour à
La Roche-sur-Yon et les Sables
d'Olonne

17 311

passages et rencontres lors des
maraudes

2 140

entretiens réalisés pour la domiciliation
et l'accès aux droits sur les 3 secteurs

1 230

consultations réalisées par les
infirmières des LHSS de jour



Un pôle en adaptation constante aux besoins des personnes à la rue

Cette année, le pôle a accepté à plusieurs reprises les demandes des services de l'État en ouvrant 10 nouvelles places d'hébergement en plus des places habituellement conventionnées :

- fin 2022 à fin février 2023 : ouverture de 15 places sur le site Ker Netra aux Sables d'Olonne pour une Opération de Mise à l'Abri d'hommes isolés venant de région parisienne en attente de réorientation vers des places d'hébergement pour demandeurs d'asile ;
- de mai à septembre 2023 : ouverture de places à l'hôtel Première Classe à La Roche-sur-Yon pour des personnes venant de région parisienne dans le cadre d'Opération de Mise à l'Abri ;
- début novembre 2023 : augmentation du nombre de places pour des familles dans le cadre du plan hiver au centre Ker Netra.

Des fréquentations en hausse sur nos dispositifs avec des conséquences

2022 avait été marquée par des augmentations de fréquentations sur nos dispositifs, 2023 confirme cette hausse. Par exemple, le nombre de passages au Samu social a augmenté de 27%, le nombre de passages à l'Accueil de Jour de La Roche-sur-Yon a augmenté de 5%.



Les conséquences de ces augmentations sont des demandes plus nombreuses en aides alimentaires par exemple, on note une augmentation de 28% de petits déjeuners à l'Accueil de Jour de La Roche-sur-Yon.

Les dispositifs recevant du public sur des temps collectifs montre aussi plus de fréquentations. Avec plus de passages, les collectifs sont de facto plus difficiles à gérer. En effet, les personnes plus nombreuses souffrant de troubles psychiatriques et de polyaddictions amènent des tensions, de l'agressivité voir des passages à l'acte violents. Nous avons dû cette année fermer quelques jours suite à des passages à l'acte à l'Accueil de Jour de La Roche-sur-Yon. À la réouverture, pour sécuriser à la fois le public accueilli et les salariés, nous avons dû faire appel à un agent de sécurité. De plus, nous avons entamé un groupe de travail (formation, installation de sonnettes de sécurité...) sur la prévention de l'agressivité et la violence

transversale à toute l'association car le pôle Veille Sociale n'est pas le seul concerné par cette problématique.

Les faits marquants en 2023

Un bilan du partenariat avec l'association l'Étape de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a démontré que la collaboration est nécessaire et positive pour les bénévoles de l'Étape. L'action va être poursuivie et la subvention a été renouvelée pour une durée de 3 ans.

En cohérence avec le projet associatif, le pôle a la volonté d'accueillir et d'héberger les personnes sans domicile dans des lieux de qualité, adaptés au public et facilitant l'intervention des professionnels. C'est donc dans ce sens que des projets ont été réalisés cette année en collaboration avec les collectivités. En concertation avec la mairie de La Roche-sur-Yon, les services techniques yonnais ont construit un abri à la gare routière, lieu de stationnement du Samu social, afin que les bénéficiaires puissent s'abriter.



De même, le projet de Maison de la Veille Sociale et de la Santé aux Sables d'Olonne travaillé et financé par la mairie des Sables d'Olonne a bien avancé, le projet tient réellement compte des besoins du public. Les travaux commenceront en 2024. L'activité d'accueil du public perdurera lors des travaux, un accueil de jour de transition sera aménagé.

Quant à la Maison Guérin, nous avons alerté les services de l'État et la mairie de La Roche-sur-Yon car le lieu ne permettait plus d'héberger dignement 13 personnes. Conscients de l'importance de trouver une solution adaptée pour héberger les personnes sans domicile, nous avons contribué aux réflexions des services de l'État sur la genèse d'un autre projet. Malgré notre implication, notre expérience et notre expertise des problématiques d'Hébergement d'Urgence, notre engagement de 2 ans dans la gestion de la Maison Guérin, notre candidature n'a pas été retenu par la D.D.E.T.S pour notre plus grand regret.

Des projets pour 2024

Chaque service du pôle va progressivement avoir un projet de service actualisé. En 2024, l'équipe du Samu Social va travailler sur son projet de service.

Le pôle Veille Sociale a aussi pour mission d'être «en veille» et de faire remonter les besoins et d'alerter sur des situations de personnes à la rue. Pour cela, en 2024, nous allons améliorer nos outils de suivis d'activité grâce aux plateformes MANO et Domifa.



6

PÔLE

HÉBERGEMENT ET LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

631

personnes hébergées ou logées

285

places avec un taux d'occupation de 97%

169

logements équipés répartis dans le département

564

mois mesure pour l'accès et le maintien dans le logement



Accueil d'un public plus fragile

Pour l'année 2023, il est constaté des situations de personnes accueillies en CHRS qui sont de plus en plus dégradées, des suites d'un parcours de vie chaotiques faits de ruptures successives mais également en raison de délais d'attente long pour entrer en CHRS. Les personnes isolées sont toutes sans logement avant leur accueil.

Dans le cadre de l'établissement des projets personnalisés d'accompagnement, la question de la santé est le deuxième besoin exprimé par les personnes. Nombreuses sont celles qui souffrent d'addictions. On constate également une augmentation des publics ayant une grande fragilité psychique. Cela a pour effet, d'avoir de plus en plus de comportements très complexes à gérer dont une augmentation significative de l'agressivité, la violence.

Auparavant il pouvait y avoir des tensions avec les personnes accueillies, mais qui étaient dans la très grande majorité des situations contenues par les professionnels. Actuellement il est fait le constat de passages à l'acte régulier ; des personnes accueillies « explosent » beaucoup plus souvent et peuvent mettre en difficulté.

Pour accompagner les professionnels à faire face à ces situations, VISTA a instauré plusieurs actions, dont des formations sur ces thématiques et des temps d'analyse de la pratique.

Ces phénomènes ne peuvent être gérés essentiellement en interne aussi il est primordial de continuer à renforcer notre travail collaboratif en lien avec l'ensemble des acteurs de la santé dont la psychiatrie, les CSAPA pour une meilleure prise en compte des besoins du public accueilli.

Un accompagnement spécialisé lié au logement

Le service « prestations logement » accompagne des personnes qui font une demande spécifique sur la question de l'accès et du maintien dans le logement. Ces accompagnements se font dans le cadre de mesures ASLL, AVDL, et IML et ont concerné environ 150 ménages au cours de l'année.



Pour un accompagnement le plus adapté à la situation de la personne, de la famille, il est primordial pour les professionnelles de maîtriser les évolutions des différentes thématiques liées au logement.

Nous avons donc priorisé pour l'équipe sociale, le développement de l'expertise liée au logement par la réalisation de plusieurs formations mais également par des rencontres partenariales : la vie du bail (de l'entrée à la sortie du locataire, les responsabilités du bailleur, du locataire) ; les conflits relatifs à l'état du logement conflits relatifs à l'expulsion ; le surendettement et l'inclusion bancaire (compréhension de la procédure, constitution du dossier le micro crédit) ; l'incurie dans le logement, les économies d'énergie liées au logement.

Cela a permis à l'équipe de pouvoir créer des outils pour les personnes accompagnées, clarifier la mission des travailleurs sociaux et des partenaires.

Les pensions de famille : l'importance des temps collectifs, outils de socialisation et de bien être

Une pension de famille offre un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration à l'environnement social. Cette dimension du « vivre ensemble » est primordiale pour que chacun puisse retrouver des repères, des rythmes, parfois réapprendre les gestes élémentaires de la vie sociale, visant l'insertion sociale, la créativité.

L'année 2023 a permis de pouvoir remettre une dynamique au sein des collectifs avec la mise en place de nombreuses actions où les personnes sont à l'origine des projets et acteurs dans leurs réalisations.



Quelques réalisations :

- L'aménagement extérieur de la pension de famille « L'archipel vert » de Saint-Gilles-Croix-de-Vie avec la création d'un espace convivial, barbecue, terrain de pétanque grâce à l'aide financière du Lions Club, d'entreprises locales et de Vendée Habitat. Ce projet a obtenu un prix au concours « je fleuris ma ville » organisé par la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ;
- Création d'un jeu de société sur l'hygiène avec l'IREP. Ce jeu a été entièrement créé par les résidents (les questions, la couverture de la boîte, le plateau de jeu, les pions, dans les mains de la graphiste) ;
- « Mois sans tabac » à la pension de famille « la Salicorne » de Challans avec l'appui du groupement d'infirmières intervenant quotidiennement. Sensibilisation des résidents sous forme ludique avec pour objectif d'arrêter de fumer. Deux personnes poursuivent aujourd'hui cet accompagnement.



PÔLE

DEMANDEURS D'ASILE

819

personnes prises en charge

280

280 personnes (128 ménages) ont obtenu une protection internationale

66%

taux de protection

85

ménages Ukrainiens accompagnés en centre d'hébergement collectif ou en logement semi-autonome



Le pôle compte 586 places d'hébergement (308 places d'HUDA et 278 de CADA), réparties sur 3 secteurs, La Roche-sur-Yon, les Sables d'Olonne et Challans, en hébergement diffus et en semi-collectif, soit environ 170 logements.

Le centre d'hébergement pour familles Ukrainiennes a une capacité de 50 places. En parallèle, un dispositif d'une quinzaine de logements en intermédiation locative spécifique accueille les familles dans leur parcours d'intégration durable en France.

L'accueil des demandeurs d'asile

1 an après la fusion, les 2 CADA et les 2 HUDA des associations Passerelles et APSH ont respectivement fusionné le 01/01/2023, facilitant la gestion globale des services.

L'activité 2023 a été marquée par d'importantes évolutions comme le déploiement du portail numérique OFPRA dans DN@NG, le déploiement de l'ANEF pour les demandes de titres de séjour.



De plus, avec un nombre de BPI important et de fortes tensions dans le secteur locatif en Vendée, les services se sont trouvés confrontés, début 2023, à une forte présence indue (c'est-à-dire des personnes hébergées au-delà de la période autorisée). Ainsi, 23% des places étaient indûment occupées en janvier 2023.

Au second trimestre 2023, ont été instituées des réunions VISTA/DDETS/OFI dites de « fluidité » avec pour objectifs :

- Revue des situations individuelles des BPI (démarches effectuées, en cours, recherche de logement) ;
- Recommandations (préconisations dans la recherche de logement, ajustements des demandes déjà déposées, etc.) ;
- Lien avec les bailleurs pour maintenir l'effort sur le relogement des BPI ;
- Assurer un suivi statistique spécifique.

Les réunions fluidité se tiennent tous les 2 mois. Fin 2023, le taux de présence indue des BPI avait favorablement évolué, pour s'établir à 16%.

En février 2023 a débuté la mise en place du programme AGIR.

Les différentes rencontres et exemples de prise en charge de BPI hébergés et accompagnés par VISTA, puis accompagnés par AGIR au cours de l'année 2023 ont démontré la nécessité d'ajustements pour les BPI présents

dans le DNA, afin que les structures CADA / HUDA puissent continuer d'accompagner les personnes dans le cadre prévu par le cahier des charges d'une part, et que d'autre part AGIR puisse venir en soutien dans l'insertion professionnelle et l'accès à la procédure de réunification familiale. Fin 2023, les opérateurs demeuraient en attente de précisions quant à l'articulation des missions avec AGIR.

En 2023, le pôle Demandeurs d'Asile VISTA a poursuivi le travail d'« harmonisation » engagé depuis janvier 2022 sur les thématiques suivantes :

- De la gestion des places à la préparation de l'accueil ;
- L'accompagnement, de l'admission à la décision définitive, dans tous ses aspects, juridique, social, etc. ;
- La sortie des BPI, des déboutés (gestion de la sortie, de la présence indue, procédures spécifiques, etc.) ;
- Autres sujets transversaux (participation financière, régime de sanctions, veille juridique, etc.).

Ces travaux serviront de base à l'élaboration des nouveaux projets de pôle et de service.

Après une année 2022 marquée par de multiples « reprises pour vente », représentant une dizaine de logements, un des axes de travail 2023 a été de reconstituer et consolider le parc d'hébergement.

En parallèle, un effort important a été fait pour améliorer le taux de disponibilité des logements, avec des périodes d'immobilisation pour remise en état trop longues. Une mobilisation importante du service Patrimoine et Gestion Locative a permis de retrouver un taux de disponibilité optimal en fin d'année.

L'accueil des Ukrainiens

Le centre d'hébergement de Bretignolles-sur-Mer, ouvert en mars 2022, a fermé définitivement fin mai 2023. L'activité s'est poursuivie dans un nouveau centre d'hébergement collectif à La Roche-sur-Yon. D'une capacité initiale de 30 places, celle-ci a été portée à 50 places fin 2023.



Visite du préfet à Brétignolles sur Mer, le 24/02/2023, pour marquer 1 an après le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

En parallèle, le dispositif d'intermédiation locative spécifique est monté en puissance tout au long de l'année, avec le soutien des bailleurs sociaux. En fin d'année, il offrait à une quinzaine de familles passées par le centre d'hébergement, un logement de transition, en sous-location, avec un accompagnement social. Ce logement de transition leur permet, pour celles qui font le choix de rester durablement en France, d'acquiescer une autonomie suffisante (vie quotidienne, emploi) en vue de devenir locataires en titre à la faveur d'un glissement de bail.



PÔLE

ENFANCE ET PARENTALITÉ

59

Salariés

124

jeunes accompagnés (MECS/MNA)

1 220

48 enfants accompagnés avec
leurs parents en Résidence
Maternelle ou Centre Parental

408

visites organisées par Médialis



L'année 2023 a été marquée par des difficultés importantes de recrutement aussi bien en CDD qu'en CDI notamment sur les internats obligeant à faire appel à de l'intérim pour pouvoir continuer à fonctionner.

Le Département de la Vendée a émis deux appels à projet portant sur la création des dispositifs de placement à domicile, pour lequel VISTA s'est positionnée. Le premier a été infructueux et l'association n'a pas été retenue pour le second notamment en raison du prix de journée.



Ouverture du Centre Parental

Le Centre Parental a ouvert ses portes le 01/05/2023 avec 24 places pour des couples avec au moins un enfant de moins de 3 ans ou à naître. Dans l'attente de la construction du bâtiment qui abritera le centre parental situé boulevard Bazin en centre-ville de Challans, des logements (maisons ou appartements) de type 3 en diffus dans la ville de Challans sont mis à disposition des familles accueillies. L'accompagnement proposé par le Centre Parental en diffus se veut identique et porte sur la conjugalité, la parentalité, l'étayage de la prise en charge de l'enfant, le soutien au logement, la santé, le soutien administratif, la gestion du budget, la formation et l'accès à l'emploi, le réseau relationnel, l'ouverture sur l'environnement... Pour permettre une prise en charge 24h sur 24, 7 jours sur 7 une astreinte éducative a été mise en place et peut intervenir en dehors de temps d'ouverture du service. Elle est réalisée par l'équipe éducative qui est composée d'une auxiliaire de puériculture, une éducatrice de jeunes enfants une assistante sociale, une conseillère en économie sociale et familiale et une éducatrice spécialisée. Cette équipe est complétée par une psychologue et une chef de service.

En 2023, 4 familles ont intégré le Centre parental, ce qui représente 13 personnes.

Formation sur la loi 2022 relative à la protection des enfants

Il a été mis en place une formation spécifique pour tous les professionnels du pôle. Cette formation avait plusieurs objectifs :

Faire un rappel sur les lois qui régissent la protection de l'enfance : la loi 2002-2, la loi du 5 mars 2007, la loi du 14 mars 2016 ;

S'approprier la dernière loi, celle du 7 février 2022 dite loi Taquet, qui vient compléter les lois de 2007 et 2016 en prenant en compte la parole des anciens enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance avec, notamment :

- des dispositions qui placent l'intérêt de l'Enfant au centre du dispositif afin de mobiliser, préserver et développer les ressources autour de l'enfant ;
- des dispositions favorisant la sécurité des enfants accueillis en luttant notamment contre la maltraitance institutionnelle ;
- des dispositions spécifiques sur la santé des enfants avec, entre autre, le renforcement de parcours de soin des enfants protégés.

Permettre aux équipes des différents services et établissements du pôle d'être « réunis » autour d'un sujet commun. 4 sessions d'une journée de formation ont été organisées en groupe d'une douzaine de salariés pour permettre de développer une culture commune et de professionnaliser les équipes.



Soirée bowling du dispositif MNA

Évaluation qualité pour les 2 MECS

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation. Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les professionnels et la gouvernance.

Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès sont identifiés pour l'ESSMS évalué.

Pour les 2 MECS, les rapports témoignent de l'engagement des professionnels auprès des jeunes, et de leur volonté de proposer un accompagnement de qualité. Des axes de progrès ont été identifiés et seront déclinés dans un plan d'action continu de la qualité en 2024.



PÔLE SANTÉ

431

personnes différentes
accompagnées vers et dans le soin

142

personnes avec des antécédents
psychiatriques connus

4 541

actes de soins

642

consultations médicales



En 2023 le pôle continue de croître avec l'attribution de places supplémentaires Lits Halte Soins Santé et Appartements de Coordination Thérapeutique sur la modalité d'accompagnement « mobile », c'est-à-dire intervention des professionnels sur le lieu de vie de la personne. L'installation de ces places ont été ralenties par des difficultés de recrutement.

Nous constatons une poursuite de l'augmentation des demandes concernant des personnes en perte d'autonomie, liée au vieillissement ou à des maladies de plus en plus lourdes dans leur accompagnement. D'ailleurs, le dernier trimestre 2023 a été marqué par 3 décès.

VISTA, par sa participation aux instances de démocratie sanitaire fait remonter au maximum ces constats d'évolution du public auprès des services déconcentrés de l'Etat pour qu'ils soient pris en compte dans les stratégies des politiques publiques (Projet Régional de Santé par exemple). Le pôle Santé devient un acteur reconnu localement sur le sujet de la santé-précarité. Il est régulièrement sollicité pour participer aux stratégies de réduction des Inégalités Sociales en Santé, en participant, entre autres, à la construction des Contrats Locaux de Santé (Pays de Saint Gilles en 2023), au Projet Territorial de Santé Mentale et en construisant de nouveaux partenariats (Dispositif d'Appui aux Professionnels de Santé, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, Equipe Mobile Addictologie, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité etc...).



Les Appartements de Coordination Thérapeutiques (ACT)

Les ACT ont pour objet d'accompagner des personnes atteintes de pathologies chroniques, invalidantes, en situation de vie à la rue. Il existe 2 modalités de prise en charge : en hébergement dans des appartements ou en mobile en intervenant sur le lieu de vie de la personne.

Le service a été marqué par une baisse de son taux d'occupation sur la partie hébergement aux 2ème et 3ème trimestres. Trois raisons :

- Dénonciation de baux avec difficulté à retrouver des logements appropriés
- Blocage d'un logement plusieurs mois suite à un décès
- Difficultés de recrutement de professionnels du médico-social

En fin d'année la stabilisation de l'équipe a permis un retour à la normale du taux d'occupation et la mise en place de nouveaux projets avec les personnes accueillies (sortie Puy du Fou, La Joséphine...).

Une Cellule de gestion des cas complexes en santé-précarité

À la demande de l'ARS Pays de La Loire, la cellule « gestion de cas complexes » a été créée en novembre, à titre expérimental, pour une durée de 3 ans. Elle a pour objectif d'intervenir auprès de personnes avec des problématiques multifactorielles durables nécessitant une intervention pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle (santé, social, handicap, perte d'autonomie etc...). Elle coordonne les actions autour de la situation complexe et crée une synergie entre les différents partenaires.

Pour mettre en oeuvre cette mission, le pôle a fait le choix de recruter une éducatrice spécialisée qui suivra une formation de « case manager » dès janvier 2024.

Toi, Moi, Nous

6 personnes en situation de très grande précarité ont participé au programme « Toi, Moi, Nous » dont l'objectif, à travers un séjour de rupture, est de retrouver une confiance et une estime de soi grâce à la valorisation des capacités et des compétences de chacun. En 2022 ce groupe a préparé le séjour qui s'est déroulé du 6 au 27 février 2023 en Arménie. Sur place, les participants ont effectué des travaux de rénovation dans un foyer pour enfants en situation de handicap. Du matériel scolaire a également été acheminé et distribué aux enfants réfugiés du Haut Karabagh.

Les 6 participants, avec l'appui d'une professionnelle et de bénévoles, ont organisé le 22 septembre une rétrospective avec un montage vidéo du séjour et un spectacle de danses arméniennes. Ils ont partagé leur expérience avec le public présent et les journalistes de la presse locale.



Fin 2023 les 6 participants avaient un logement, 3 un contrat de travail, 2 étaient en formation et 2 avaient repris des soins.



PÔLE

FORMATION ET EMPLOI

3

atelier et chantier
d'insertion (ACI)

41

salariés en CDDI

24

PMSMP

20

entreprises partenaires



L'Insertion par l'Activité Economique

VISTA déploie trois Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) qui proposent aux salariés en transition professionnelle des mises en situation de travail concrètes via différents supports d'activité :

- La restauration (cuisine, service, livraison) pour « Passerelles des saveurs » ;
- La rénovation de logements, la petite maintenance et les espaces verts pour « Habitat » ;
- La réparation et vente de vélos pour « ReCycles », co-porté avec le Centre Vélo (La Roche Vendée Cyclisme).

Les trois ACI ont permis à 41 personnes de reprendre une activité professionnelle en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Celle-ci est un véritable tremplin pour développer ses capacités, résoudre des difficultés périphériques et accéder à l'emploi durable. Ainsi, 40% des personnes sorties du dispositif en emploi à la suite du CDDI.

Les encadrants techniques, tous issus des branches métiers, accompagnent la montée en compétences des salariés sur chacun de ces supports d'activité. Les mises en situations de travail permettent également aux salariés d'acquérir les capacités liées aux règles de vie au travail : travail en équipe, respect des consignes, règles de sécurité, règles des absences maladie et congés, etc.

L'objectif des ACI est d'accompagner les salariés vers l'emploi. Pour cela, l'équipe va à la rencontre des entreprises du territoire pour créer des opportunités de visites et de périodes de mises en situation professionnelles (PMSMP) permettant de favoriser des recrutements. Ainsi, 25 visites ont été organisées en 2023 et 24 PMSMP ont été réalisées dans 20 entreprises différentes. Pour les salariés, les PMSMP permettent de découvrir un nouvel environnement de travail, de valider un projet professionnel ou d'initier un recrutement. Chacun de ces aspects a pu être travaillé au regard des projets des salariés.



Les salariés recrutés en 2023 en ACI cumulaient souvent de grandes difficultés sociales. Un travail important a donc été réalisé pour l'accompagnement à la résolution des leviers périphériques à l'emploi dans le champ de la santé, de l'accès à l'hébergement et au logement, de la garde d'enfants, de la mobilité, de l'apprentissage de la langue française...

Pour les salariés, l'emploi en CDDI est alors un véritable support à la résolution de ces difficultés ; une dynamique positive s'enclenche.

Les services de VISTA sur l'ensemble de ces thématiques sont une véritable ressource et permettent de proposer des accompagnements complémentaires aux salariés.



Un parcours vers l'emploi durable

Monsieur P. a intégré « Passerelles des Saveurs » en octobre 2022. Agé de 43 ans, il a une expérience de cuisinier mais n'a pas travaillé depuis plus de 10 ans et a connu un parcours assez chaotique. Très rapidement, M. indique que son hébergement est précaire et qu'il n'est pas sûr de pouvoir y rester. Début 2023, il se retrouve sans solution et alterne entre des nuits dans sa voiture et des nuits chez des amis. Il continue à venir au travail et à s'y investir. Il explique que le travail le motive à garder la tête hors de l'eau et à ne pas retomber dans ses difficultés antérieures.

M. était sur liste d'attente en CHRS. Un travail conjoint des deux équipes CHRS et ACI a permis à M. d'accepter une première prise en charge en cohabitation avant de bénéficier d'un logement individuel.

Les encadrants techniques voient en M. les capacités techniques à être employé en cuisine très rapidement. En avril, M. réalise une première PMSMP dans un petit restaurant pour se tester dans un nouvel environnement de travail. Celle-ci se passe très bien sans perspective de recrutement pour autant.

Au fil des mois, plusieurs offres sont relayées à M. En septembre, une entreprise ayant déjà recruté via l'ACI indique qu'elle recherche un nouveau cuisinier. L'offre est proposée à Monsieur. N'étant pas sûr de lui, une PMSMP est organisée. Le bilan est positif et l'entreprise propose à M. un CDD préalable à un CDI. Les échanges avec l'entreprise et Monsieur ont permis que le recrutement s'effectue directement en CDI.

SEVE Emploi

En 2023, 2 structures de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire ont été accompagnées dans le cadre de la formation - action SEVE Emploi 2022 : « des femmes en fil » à Saint-Herblain et AGIREC devenu SILEO à Orée d'Anjou. Ces SIAE ont pu faire évoluer leurs pratiques autour de l'objectif « emploi durable pour tous » en développant leurs relations avec les entreprises du territoire, en faisant évoluer leur accompagnement auprès des salariés et en favorisant les mises en relation et les mises en situation professionnelles.

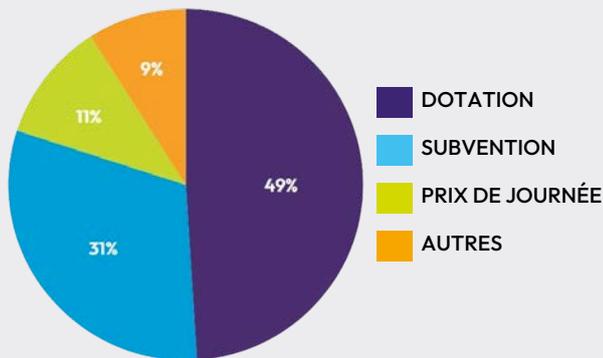
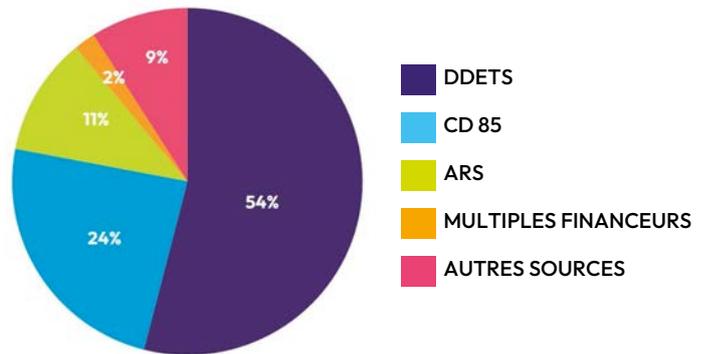


ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Sources de financement

VISTA est financée à plus de 91% par des fonds publics.

La DDETS constitue son premier financeur (54%) devant le Département de la Vendée (24%) et l'ARS (11%). Le reste des ressources de l'association provient d'une multiplicité de financeurs publics (CAF, Villes etc.) et de ressources diverses (chiffre d'affaires des chantiers d'insertion, contribution au loyer des bénéficiaires etc.).



Nature des financements

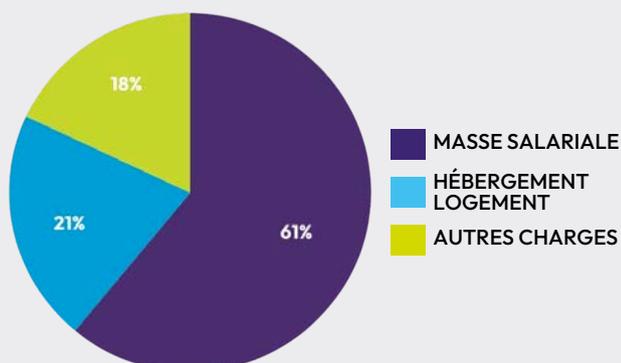
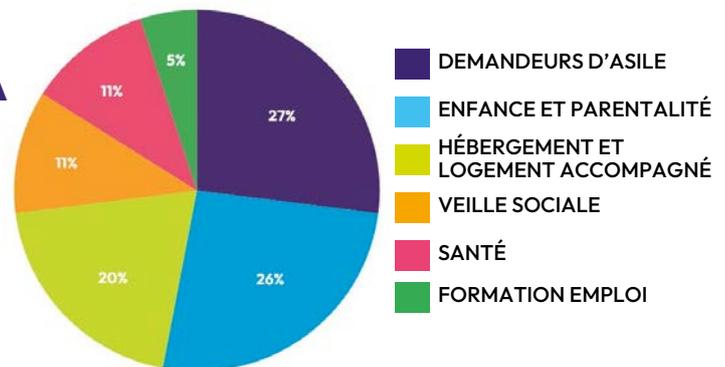
49% des ressources de VISTA sont stables

sous forme de dotations. Le reste des ressources comporte une part d'aléas et requière en conséquence une attention continue de l'association : taux de remplissage pour les « prix de journée », renouvellement effectif de la prestation pour les subventions...

Poids budgétaire des pôles VISTA

3 pôles de l'association génèrent 73% des ressources

de l'association : demandeurs d'asile, enfance et parentalité, hébergement et logement accompagné. Les pôles Santé et Formation-Emploi sont considérés à fort potentiel de développement tandis que le pôle Veille Sociale constitue le pôle historique de VISTA.



Structure de coûts simplifiée

La masse salariale (+ intérim) ainsi que les dépenses afférentes à l'hébergement (loyer, fluides, mobilier, réparations etc.) représentent 82% des charges de VISTA.

Les 18% de charges restantes sont de nature très diverse : flotte automobile et carburant, alimentaire, fournisseurs divers (traduction, téléphonie et IT, expertise comptable et avocats...) etc.



PERSPECTIVES

2024

Engagement des travaux relatifs à la création d'une Maison de la Veille Sociale et de la Santé (MVSS) aux Sables d'Olonne

2024 constituera une année charnière pour le projet MVSS des Sables d'Olonne. Initié en 2021, le projet consiste en la destruction de la Maison d'Accueil de Jour situé rue Laënnec et en la construction sur le même site d'une MVSS, dont la livraison est prévue pour début 2026.

Ce futur outil de travail, fruit d'une collaboration étroite entre VISTA et la Ville des Sables d'Olonne, regroupera en un même lieu les intervenants et prestations venant en aide aux personnes sans domicile et notamment :

- Répondre aux besoins primaires (hygiène, alimentations, soins médicaux...)
- Créer et / ou pérenniser un lien social dans un lieu sécurisant pour se poser et se reposer ;
- Informer et orienter, permettre la domiciliation et l'accès aux droits ;
- Être un lieu d'écoute, d'expression et de participation ;
- Assurer un rôle de veille sociale, d'alerte, d'observation.



Finalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Initiée en novembre 2022, VISTA prévoit de finaliser pour l'été 2024 sa démarche de remise à niveau / harmonisation du DUERP.

Pour rappel, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est obligatoire dans toutes les associations et entreprises et doit recenser l'ensemble des risques présents dans l'environnement de travail pour la santé et la sécurité des salariés.

En particulier, le DUERP doit :

- Identifier les dangers, c'est-à-dire les causes capables de provoquer un dommage au salarié (lésion ou atteinte à la santé) ;
- Évaluer les risques, autrement dit, en estimer la gravité et la probabilité de survenance permettant ainsi d'établir les niveaux de priorité ;
- Déterminer les mesures de prévention existantes à maintenir et le cas échéant, les nouvelles mesures à mettre en œuvre.

Afin de conduire cette démarche, VISTA a bénéficié du support méthodologique de la médecine du travail (RESTEV).

Le DUERP a ainsi été structuré en 40 Unités de Travail (UT) : 32 UT « bâtiment » et 8 UT « métier ».

Pour chaque UT « bâtiment », un groupe de travail constitué d'un membre du Comité Social et Economique (CSE), d'un cadre de proximité et du Directeur de Pôle en charge du DUERP et/ou de la Responsable des Ressources Humaines a été mis en place. La durée de visite de chaque bâtiment est d'environ 3 heures et donne lieu à une vingtaine d'observations en moyenne. Par ailleurs, un comité technique, organisé mensuellement, permet de présenter les points essentiels identifiés au cours des visites effectuées le mois passé et de définir les actions de prévention à engager.

S'agissant des UT « métier », des ateliers avec la psychologue de la médecine du travail et la RRH seront organisés au cours du premier trimestre 2024 afin d'évaluer les Risques Psychosociaux (RPS). Les RPS sont définis comme « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental » par le collège d'expertise (2011). Ils sont appelés « psychosociaux » car ils sont à l'interface de l'individu – le « psycho » et de la situation de travail (...) – le « social ».

Une démarche participative, structurée autour d'ateliers d'une dizaine de personnes volontaires et souhaitant contribuer à l'évaluation des RPS, a été validée. Elle intègrera, comme principe fondamental, le respect et la protection de la parole de chaque participant.



Poursuite des dispositifs « Ukraine »

Le mécanisme de Protection Temporaire, déclenché par l'Europe en mars 2022 pour une période initiale d'un an a été prolongé une première fois jusqu'en mars 2024, puis une deuxième fois jusqu'en mars 2025.

Plusieurs millions d'Ukrainiens sont en effet déplacés durablement sur l'ensemble du territoire Européen. En France, les déplacés Ukrainiens bénéficient soit d'un hébergement dans des centres ad hoc, soit d'un hébergement citoyen ou encore d'un logement par le biais du dispositif d'intermédiation locative spécifique Ukraine.

VISTA accueillera dans ce cadre, au Logis du Roc à La Roche-sur-Yon, une cinquantaine de personnes en hébergement collectif. En outre, notre association continuera à gérer un dispositif IML spécifique Ukraine prévoyant l'accompagnement d'une quinzaine de familles.



Ensemble contre l'exclusion

ASSOCIATION VISTA

Siège social - 3 bis rue des Primevères - BP 20067- 85102 Les Sables d'Olonne

Tél : 02 51 21 45 41 | Mail : contact@associationvista.fr

www.associationvista.fr

L'association est principalement financée par :

